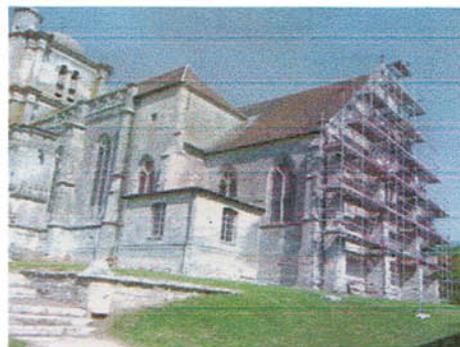


Cette année les opérations proposées en investissement sont nombreuses.

Seules, celles dont les subventions sont acquises, seront réalisées.

C'est ainsi que les importants travaux sur les façades *est* et *nord* de l'église seront enfin entrepris cette année.

La prise en charge des dépenses par les différents organismes, n'étant que partielle, la commune devra réaliser un emprunt pour couvrir les frais de réalisation.



Dans le livre intitulé « les Cathédrales de France » écrit par Auguste RODIN, un admirateur de l'Eglise de Montjavoult a découvert un paragraphe se rapportant à celle-ci : voici cet extrait.

Eglise de Montjavoult.

Le portail de cette église est un peu l'arc de triomphe romain, plus simple, carrément en relief adossé à l'église.

Quelle élégance ! la Vierge est dans le tympan, au milieu. L'homme a adoré le germe dans le chêne ; l'incarnation et la maternité, la jeunesse et la fécondité se réunissent en Marie, et nous adorons en elle la Mère et la Vierge en même temps.

Devant cette voussure de l'arc de Montjavoult, je comprends l'éloquence profonde de l'arc.

Dans ces cercles retombés sur ces consoles enroulées, il m'apparaît le satellite d'un astre. Les colonnes sur lesquelles il repose se présentent toujours si noblement ! Tout cela est contourné par une moulure fine comme des tracés grecs. Une frise à effet, une danse de plantes, guirlandes échangées, est au-dessus.

Des corbeaux noirs sont fichés dans la moulure.

Ce n'est pas le Parthénon, c'est la gloire de la beauté française.

On distingue, en approchant, des détails délicieux. La divine Renaissance, qui n'avait pas l'idolâtrie de la métropole, faisait aussi beau pour les paysans que pour les rois.

Je suis l'heureux témoin de ces merveilles. Elles me sont familières ; elles accompagnent mes pensées, mes admirations, mes journées.

SYNELEC

Après discussion les conseillers municipaux refusent que la contribution fiscalisée au fonctionnement du syndicat d'électrification soit prélevée directement sur la feuille d'impôts des contribuables de Montjavoult.

Aussi, la participation d'un montant de 3 266 €, est inscrite au budget de la commune.

REPLACEMENT DES 3 BORNES A INCENDIE

- Rue de la Garenne
- Rue du lavoir à Valécourt
- Rue de la Libération à Beaugrenier

SENS UNIQUE AU MARAIS

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, le choix d'un sens unique dans le sens de la descente rue de la Garenne a été fait. Suite à cette information, certains habitants du Marais se sont opposés par courrier à cette proposition. Les conseillers décident d'annuler cette décision ; seule une information sur la dangerosité de cette rue, par panneaux de sécurité routière, sera installée.

AU SUJET DES GENS DU VOYAGE

Vous avez remarqué depuis quelques semaines l'arrivée de nouveaux habitants

Roms, Gitans, établis sur le territoire national depuis plusieurs siècles ou récemment émigrés des Pays de l'Est, les gens du voyage apparaissent comme une communauté, partagée entre l'errance et la sédentarité. Ainsi en raison du double développement de la sédentarisation et de la croissance démographique de cette population, l'implantation des lieux de stationnement devient-elle de plus en plus complexe à réaliser.

En effet, un nombre élevé de familles nomades perd progressivement sa mobilité antérieure par manque de moyens matériels, et les difficultés de stationnement s'accroissent là où se localisent les ressources économiques. On assiste de ce fait à une semi sédentarisation de plus de la moitié des gens du voyage. Les séjours de longue durée ne sont plus interrompus que par des déplacements l'été pour des travaux agricoles saisonniers, ou pour des rassemblements religieux, traditionnels ou familiaux.

La croissance de la population des gens du voyage dans l'Oise a été rapide ces dernières années. Or l'offre d'accueil est restée très en deçà des besoins qui se manifestent aujourd'hui.

Pour tenter d'y remédier, un premier schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été arrêté le 13 juin 1996 en application de la loi n°90-449 du 31 mai 1990.

Cette loi ne prévoyant pas de dispositions contraignantes pour les communes, il en résulte une situation insatisfaisante, tant pour les gens du voyage, dont les besoins en stationnement ne sont pas pourvus, que pour les communes, confrontées à la persistance de stationnements illicites.

Un tel constat a conduit à la prise en compte des besoins des gens du voyage et des impératifs des communes, dans le cadre d'une démarche renouvelée.

Pour tenter de gérer les nouvelles arrivées massives et l'accueil des gens du voyage, le Conseil Général a élaboré un schéma départemental d'accueil des gens du voyage remis à jour en juillet 2003. Mais force est de constater que ce schéma ne répond ni aux questions, ni aux désagréments de l'arrivée massive que ces itinérants apportent à nos petites communes (- 5 000 habitants). Ce nouveau schéma impose aux communes de + de 5 000 habitants d'organiser des aires d'accueil de moyen et long séjour (obligatoirement d'ici 2 ans) équipées en sanitaires et autres commodités pour rendre la vie décente à ces populations. D'ici là, et malheureusement pour nos petites communes nous serons confrontés à ces installations provisoires de plus ou moins longue durée.

Suite au rendez-vous que Madame le Maire a eu avec Monsieur le Préfet en août 2003, les conclusions étaient plutôt décourageantes. Le maire n'ayant que la seule faculté de constater l'installation de ces personnes (procès verbal fait par la gendarmerie). Même si cette procédure d'expulsion se fait avec intervention et constat d'un huissier, elle n'aboutirait qu'à un changement provisoire du lieu de stationnement (commune voisine, et retour éventuel).

AMENAGEMENT DU TERRAIN SPORTIF COMMUNAL

Un terrain de boule y a été créé au cour du mois de février 2004.

Avis aux amateurs de pétanque qui peuvent maintenant s'adonner à leur sport et s'y rencontrer pour des parties amicales ou pour des tournois.

LA COMMUNE FAIT PEAU NEUVE

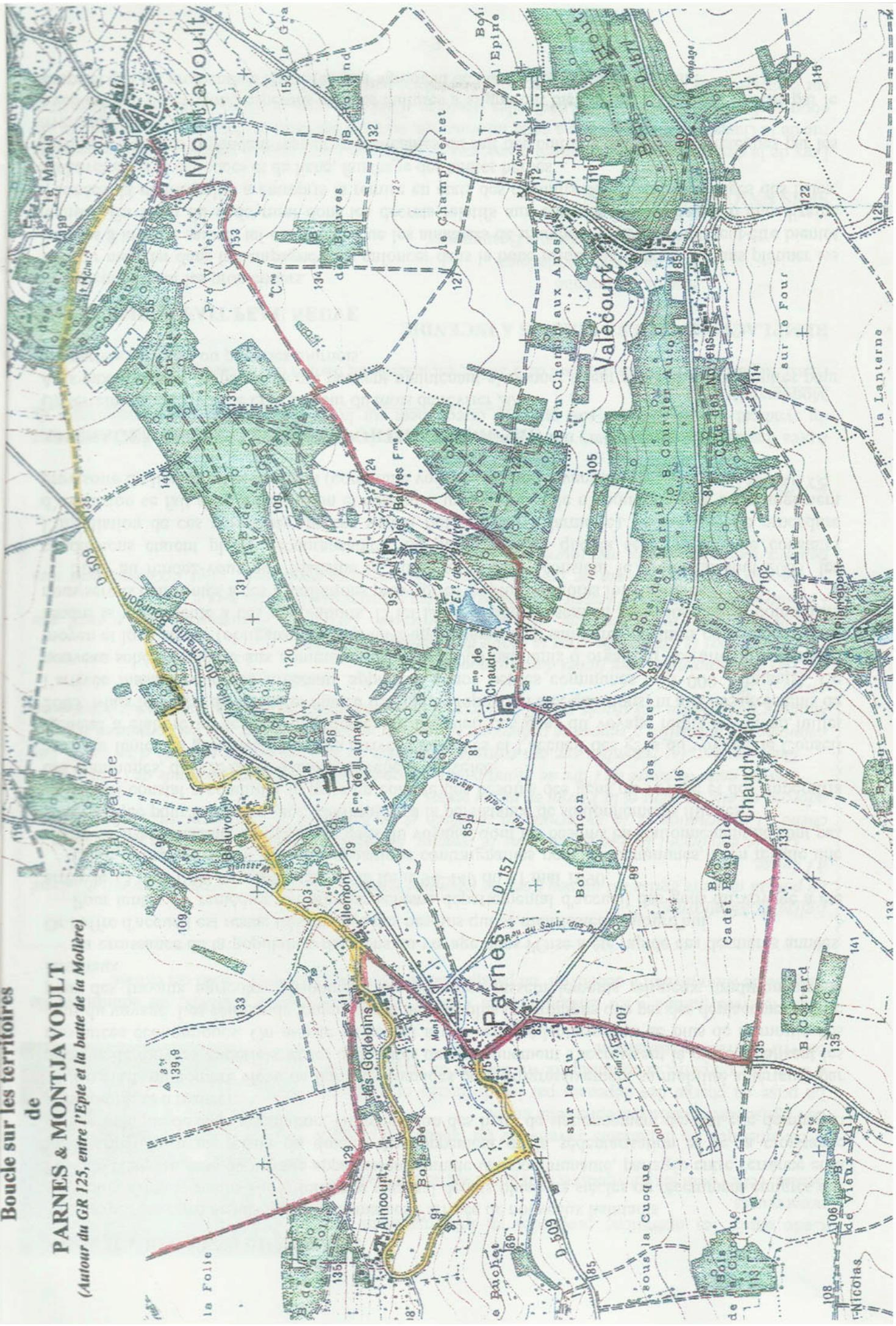
Des chemins pour les promeneurs.

Pouvoir marcher dans la campagne sans enfoncer dans la boue jusqu'aux genoux ou sans piétiner les cultures à la belle saison, tel est le rêve que les amateurs de marche à pied pourront peut-être bientôt réaliser. En vertu du code rural dont les décrets relatifs aux chemins ruraux datent d'une dizaine d'années, la municipalité a entrepris la remise en états des chemins dus : débroussaillages des haies, enchevêtrements de ronces et de liane, fauchage des hautes herbes...

Quelques tronçons cependant restent impraticables du fait des cultures qui y sont entretenues par les riverains.

Avec un peu de civisme, espérons que les cultures s'aligneront bientôt sur les limites tracées par le temps et que les promeneurs retrouveront l'agrément de marcher sur un vrai chemin !

Boucle sur les territoires de PARNES & MONTJAVOULT
(Autour du GR 125, entre l'Épie et la butte de la Mollère)



BALADES EN BOUCLE SUR LES TERRITOIRES DE PARNES ET MONTJAVOULT

(Parnes – Chaudry – Montjavoult – Beauvoir – Pallemont – Aincourt – Parnes)

Durant cette randonnée dans la campagne vexinoise, vous découvrirez les lieux de vie du territoire de Parnes et de Montjavoult. Chemin faisant, la configuration du terrain vous fera apparaître une grande diversité de paysages. Le bourg de Parnes, traversé par le Cudron, est le centre de ce territoire.

☞ A Parnes suivre le balisage du GR « rouge et blanc » par la rue A. Lefrançois, direction La Chapelle en Vexin ; à mi-pente se trouve le cimetière où reposent depuis 1856 les défunts habitants de la commune.

☞ En haut de la côte, admirez sur 180 degrés le paysage vallonné d'une grande partie des territoires de Parnes, Montjavoult, La Chapelle en Vexin et Buhy.

☞ Après le petit bois, prendre à gauche le chemin de terre durant environ 750 mètres pour rejoindre un chemin empierré.

☞ Descendre sur votre gauche jusqu'au fond de la vallée, pour arriver à la ferme de Chaudry, avec en point de mire la butte de Montjavoult.

☞ Avant d'arriver devant cette ferme vous passerez au-dessus d'un affluent de l'Epte, le Cudron. Ce dernier prend sa source sur la commune de Montagny (la fontaine du Diable), passe à Valécourt et traverse tout le territoire d'Est en Ouest.

☞ A la ferme suivre la route sur la droite, le long des bâtiments d'exploitation. Après 250 mètres quitter la route goudronnée conduisant au domaine des Bauves et suivre le balisage du GR 125 Rouge et Blanc par un chemin entre bois et cultures qui conduit jusqu'au centre de Montjavoult.

☞ Après avoir admiré la place et l'escalier d'accès à l'Eglise, repartir vers l'ouest, par la rue de la Mairie pour sortir du bourg. Au niveau de la Mairie, vous avez un panorama exceptionnel sur tout le sud du territoire.

☞ Quitter la route et prendre à gauche le chemin du cimetière. Dans ce lieu, un balisage « jaune » sera votre fil d'Ariane pour rejoindre votre point de départ, en passant par Beauvoir, Pallemont et Aincourt.

☞ A travers bois et plaines, vous arriverez à un carrefour des routes goudronnées (D 509 et D 6). Descendre sur la gauche vers Parnes par la route durant 600 mètres. Prendre à droite, le chemin entrant dans le bois pour regagner Beauvoir entre bois et cultures.

☞ En passant devant les premières maisons de Beauvoir, vous découvrirez dans un fond de vallon boisé le lieu dit « Les Vassuels » avec son ruisseau et sa fontaine (eau non potable).

☞ Au CD 157, remonter sur votre gauche en direction de Parnes.

Attention sur cette route Départementale vous devez prendre toutes les mesures de prudence et sécurité pour piétons circulant sur une route à circulation automobile (code de la route).

☞ A Pallemont, quitter le CD 157 sur la droite pour traverser le hameau et regagner par cette petite route pittoresque l'Ouest du territoire. Sur ce parcours à flanc de coteau, à la sortie de Pallemont vous passerez aux Gobelins devant la maison d'un caricaturiste du XIX siècle : Henry Monnier (voir plaque).

☞ Avant de rejoindre le hameau d'Aincourt vous pourrez admirer, sur votre gauche, la vue exceptionnelle sur le Sud du territoire avec en permanence l'ensemble du village autour de son Eglise.

☞ A la sortie du hameau d'Aincourt redescendre sur le bourg. Avant d'entrer dans le village par l'Ouest, vous passerez une nouvelle fois sur le Cudron.

☞ Le parcours se terminera devant l'Eglise Saint-Josse.

**POUR VOS WEEK – ENDS ET COURTS SEJOURS
AUX ALENTOURS DE NOTRE COMMUNE GITES ET CHAMBRES D'HÔTES**

Que vous soyez *randonneur en quête de calme* ou *tout simplement promeneur amoureux de la Nature*, l'Oise vous offre plusieurs possibilités d'hébergement : chambres d'Hôtes ou Gîtes de France.

Je stridule pour vous prédire un bel été,
De revenir en pleine forme à la rentrée,
De passer des vacances très chouettes,
Que le soleil ne sera pas une girouette,
C'est tout ce que je vous souhaite
A vous montjoviens et montjoviennes.

Le Grillon

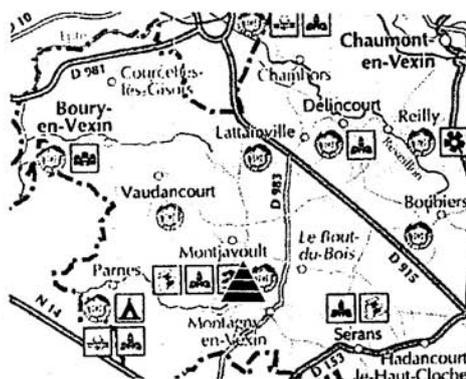


Information à retirer en Mairie

🏠 **Chambres d'hôtes**, dormez chez nous vous êtes chez vous ! cela vous donne l'opportunité d'être reçus en « ami » chez des particuliers qui vous ouvrent leur maison pour une ou plusieurs nuits (le petit déjeuner « maison » est toujours inclus).

- **Boubiers** : chambres d'hôtes communales ☎ 03 44 49 18 08 ou 03 44 49 30 00
- **Delincourt** : chambres d'hôtes communales ☎ 03 44 49 03 58 fax 03 44 49 29 34
- **Lattainville** : chambres d'hôtes communales ☎ 03 44 49 91 27 fax 03 44 49 96 87
- **Parnes** : Mme Misak Marie – 3 rue Arsène Sarazin ☎ 03 44 49 26 25

🏠 **Gîtes ruraux**. Le gîte rural est une maison ou un logement indépendant situé à la campagne, dans un village ou une exploitation agricole, et aménagé dans le respect du style local. Il dispose nécessairement d'une cuisine équipée, d'une salle d'eau ou salle de bain, d'un wc, d'un séjour et plusieurs chambres selon les critères de la chartre «Gîtes de France »



- **N° 6059** - **Boury En Vexin** : M. Depoilly Philippe Résa ☎ 03 44 06 25 85
- **N° 6049** - **Courcelles-Les-Gisors** : Mme Durand Monique Résa ☎ 03 44 06 25 85
- **N° 6013** - **Delincourt** : Gîte communal Résa ☎ 03 44 06 25 85
- **N° 6045** - **Lattainville** : Gîte communal Résa ☎ 03 44 06 25 85
- **N° 6020** - **Montjavoult** : M. et Mme Zwaenepoel Résa ☎ 03 44 06 25 85
- **N° 6034** - **Vaudancourt** : Mme Smiga Guenia Résa ☎ 03 44 06 25 85
- **N° 1013** - **Trie - La - Ville** : M. Claude Vansteelant Résa ☎ 03 44 49 00 80
ou 06 07 30 57 43

La Clé des Champs

Première colonie de vacances de France

Nous avons tous foulé le sol de la «**Rue du Pasteur Lorriaux**» et certains d'entre nous se demandent qui était ce personnage, figure emblématique de notre commune.

Inspirés par les premières colonies de vacances fondées à Zurich à la fin du 19^{ème} Siècle, le **Pasteur Lorriaux** et son épouse fondèrent ainsi « l'Œuvre des Trois Semaines ».

Ils enrôlèrent alors tous leurs amis dans cette croisade d'un nouveau genre qui s'était donnée pour tâche d'envoyer pendant trois semaines les enfants déshérités de Paris qui n'avaient jamais vu la campagne. Aussi, dès 1881, ce furent les habitants du village qui, pendant les premières années de l'œuvre logèrent ces enfants avant l'achat de la « Métairie et de la Maissonnette » qui **constituèrent la Clé des Champs inaugurée en 1891. Il y a donc 113 ans**



Plusieurs maisons s'ouvrirent ainsi, devant le nombre croissant de petits colons : La Sapinière, à **Valécourt**, maison pour les garçons, la Maison Verte au **Vouast**, la Maison Godin sur la **place de l'église**, puis la Petite Clé au **Marais**.

En 1913, l'Association est reconnue **d'utilité publique**, l'Œuvre accueille 2883 colons.

Malgré les grandes difficultés rencontrées pendant la guerre, l'Œuvre du Pasteur Lorriaux ne cessa de se développer; La clé des Champs, laissée dans un état pitoyable par sa transformation provisoire en infirmerie militaire, fut remise en fonction.

L'Œuvre des Trois Semaines développa ensuite l'accueil des enfants avec les mamans des petits colons. Les donateurs, fidèles à l'esprit humanitaire et bienfaisant du Pasteur Lorriaux, contribuèrent à la modernisation des installations. A partir de 1946, la Clé des Champs devient un centre permanent de **placement conventionné** pour garçons et filles.

Aujourd'hui, les enfants qui séjournent à La Clé Des Champs ne viennent pas en colonie de vacances : Issus de familles momentanément incapables de subvenir à leurs besoins et à leur éducation, c'est souvent traumatisés que ces petits font leur entrée à Montjavoult. C'est avec l'aide des travailleurs sociaux et des éducateurs attachés à La Clé des Champs que ces enfants retrouvent leur équilibre.

Arrachés à leur milieu, ils portent déjà un sac bien trop lourd pour leurs épaules. Du jour au lendemain, ils se retrouvent sans aucun repère et doivent faire preuve de beaucoup de courage pour s'adapter le plus rapidement possible à leur nouvelle vie. La Clé des Champs est un endroit transitoire, une parenthèse entre leur vie d'avant et celle qui viendra ensuite. Nous devons tous faire preuve d'indulgence et de compréhension envers ces enfants parfois tout petits, se retrouvant loin de leur parents, de leurs amis. C'est à nous, familles unies, loin de leurs traumatismes, de faire un pas vers eux et de comprendre leur souffrance. Il ont besoin de toute notre attention et méritent, de par leur histoire, qu'on leur accorde un temps d'adaptation au lieu de les condamner.

Aujourd'hui encore l'Œuvre poursuit le but initial de ses fondateurs tout en s'adaptant : Il s'agit toujours d'arracher à un environnement difficile de jeunes enfants pour les aider à devenir des adultes responsables.

Nous avons la chance que cette oeuvre si admirable existe toujours à Montjavoult. C'est ensemble que nous devons la soutenir pour qu'elle perdure et traverse, grâce à nous tous, les générations à venir.

Marie-Sophie Bouton-Vergereau



Air Pays Air Pays

Les enfants du Vexin

Une enquête concernant la création d'un atelier pour les enfants et leurs parents a été réalisée dans le courant de l'année et les réponses ont été nombreuses. Toutes les remarques ont été étudiées avec le plus grand soin et nous avons le plaisir de démarrer la rentrée scolaire 2004-2005 avec la création d'une nouvelle association à Montjavoult.

Créée par des parents d'élèves désireux de se réunir autour d'activités ludiques pour les plus petits et les plus grands, l'association se nomme Air Pays - Les Enfants du Vexin.

Son but est d'organiser des activités manuelles, culturelles et d'éveil Nature avec des enfants (de 0 à 18 ans) accompagnés d'un de leurs parents ou tuteur. Nous souhaitons recréer un lien social dans une commune où l'école est la seule structure encore vivante. Le but est de réunir toutes les générations, transmettre les valeurs fondamentales, faire découvrir la culture et la richesse de notre patrimoine national et régional au moyen de sorties éducatives et la participation d'intervenants bénévoles. Nous souhaitons être un trait d'union entre les habitants de Montjavoult - Boury en Vexin et les enfants des écoles.

Nos ateliers se dérouleront tous les mercredis matin de 9H30 à 12H00 dans la salle périscolaire. Plusieurs personnes, enthousiasmées par ce projet, se sont déjà proposées pour faire découvrir leur passion à nos enfants. Ainsi, nous aurons l'occasion, entre autres, de visiter une ferme, découvrir le travail des abeilles en explorant une ruche sous verre, nous initier à la couture ou encore nous faire partager l'histoire de nos sites historiques pour les plus grands !

Dès la rentrée, Air Pays lancera ses activités et permettra à chacun de nous de découvrir ou faire découvrir aux autres nos centres d'intérêt. Nous tiendrons une réunion d'information dès le début de l'année scolaire et ainsi, nous répondrons à toutes vos questions et vous remettrons les formulaires d'inscription.

En espérant que cette rentrée soit placée sous le signe de l'éveil, du partage et de la découverte, nous vous souhaitons à tous de très bonnes vacances.

Pour tout renseignement, contactez- nous au 03 44 47 94 27 ou 03 44 49 67 04

Clara et Marie

ETAT CIVIL

ILS SE SONT MARIÉS

Charles **NOLLET** et Claudine **PROISY** le 21 février 2004
Christian **SALÄUN** et Isabelle **CAPITAINE** le 22 mai 2004
Stéphane **SEGUY** et Véronique **LAURENT** le 12 juin 2004
Sébastien **HAPIAK** et Nadia **ABBAD** le 19 juin 2004



ILS SONT NÉS

Clément **MARCHAND** né le 9 janvier 2004 à Vernon
Lucas **MAILLARD** né le 26 janvier 2004 à Pontoise
Yohan **NEVEU** né 3 mars 2004 à Gisors
Manon **BOISSEL** née le 18 mars 2004 à Gisors

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Monsieur André **VINCENT** décédé le 23 mars 2004 à Evreux
Madame Suzanne **GILLES** décédée le 15 avril 2004 à Sainte Maure de Touraine
Monsieur Vittorio **ZANON** décédé le 14 juin 2004 à Gisors



Mardi 13 juillet 2004 à 21 h 30

La réussite de la dernière fête nationale, incite Madame le Maire et son Conseil, à renouveler cette expérience afin que tous les habitants de la commune puissent s'y retrouver et sceller des liens amicaux.

Montjoviens, réservez votre soirée et venez nombreux.

UNE DATE À RETENIR DANS VOTRE CALENDRIER

Comme d'habitude la Foire à Tout, tant attendue, aura bien lieu à la date habituelle du premier dimanche de septembre c'est-à-dire le 5 septembre 2004.



Numéros de Téléphone Utiles

MAIRIE	Montjavoult	03 44 49 92 59
GENDARMERIE	Chaumont en Vexin	03 44 47 55 17
POMPIERS	Chaumont en Vexin	03 44 49 47 60
HOPITAL	Chaumont en Vexin	03 44 49 54 54
HOPITAL	Gisors	02 32 27 76 76
SECURITE SOCIALE	Beauvais	03 44 10 10 10
CONSEIL GENERAL	Beauvais	03 44 06 60 60
PREFECTURE DE L'OISE	Beauvais	03 44 06 12 34
E. D. F. Dépannage	Beauvais	08 10 33 30 60
VEXIN THELLE EMPLOI	Le matin	03 44 49 99 61
GENERALE DES EAUX	Beauvais	08 10 10 88 01
CENTRE ANTI POISON	Paris	01 42 05 63 29
S. N. C. F.	Chaumont en Vexin	03 44 49 00 32
S. N. C. F.	Gisors	02 32 55 01 30
		02 32 55 22 95
S. N. C. F.	Chars	01 30 39 72 15

INTENTION DE SOUSCRIPTION AUX SERVICES ADSL

À adresser à la Mairie de : MONTJAVOULT

Les champs dont le libellé est précédé d'un astérisque (*) doivent être obligatoirement servis, faute de quoi votre demande ne pourra pas être prise en compte.

Je soussigné(e),

* Nom :	* Prénom :
* Entreprise :	* Représentée par :
* N° de Téléphone :	

informe, par la présente, ma collectivité de mon souhait de bénéficier des services ADSL, et m'engage à souscrire, dès l'ouverture de la zone à l'ADSL, un abonnement à une offre haut débit, auprès de l'Opérateur de Réseaux ou du Fournisseur d'Accès Internet de mon choix.

Certifie avoir été informé(e)

- que le service à haut débit ne pourra m'être délivré que sous réserve, de l'éligibilité de ma ligne téléphonique à ce service,
- que la présente inscription me laisse libre d'opter pour le Fournisseur d'Accès Internet ou Opérateur de Réseaux de mon choix.

Fait à le.....

Signature du Client

N.B : Les données fournies sont exclusivement utilisées dans le cadre technique de l'ouverture des zones non encore couvertes par l'ADSL. Elles ne font l'objet d'aucune utilisation commerciale.